Commission déontologie France TV ~ novembre 2023







Compte rendu du Syndicat National des Journalistes

Une journaliste de France TV au service d'une campagne gouvernementale

FTV est associée à la campagne gouvernementale France 2030, campagne pour l'innovation, diffusée juste après le JT de 20 heures. Est-il normal que cette rubrique soit présentée par une journaliste de France Télévisions qui travaille à Télématin ? Pourquoi ne pas avoir fait appel à un ou une comédienne pour une communication gouvernementale ?

Réponse de la direction :

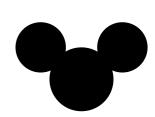
La direction de l'info n'était pas au courant du choix de cette présentatrice, ce qu'elle regrette. Elle a appelé la direction de l'antenne et des programmes, qui n'a pas voulu répondre. La direction dit avoir déjà eu avec elle des échanges déontologiques sur d'autres sujets.

Des présentateurs chez Disney, sans figure

Est-il normal que des journalistes-présentateurs de France Télévisions fassent la promotion du dernier film de Disney sur les réseaux (Instagram le 13 novembre en story) avec des photos sur lesquelles on les voit poser chez Disney ? Quelle crédibilité pour ces journalistes ? A minima, un rappel aux règles déontologiques s'impose. Peuvent-ils s'expliquer sur ces publications ?

Cette campagne gouvernementale est une publicité institutionnelle, produite par France Télévisions Publicités. Cette journaliste (employée par la filiale FranceTV Studios) s'est engagée à ne plus participer à ce genre de programmes.

Concernant Télématin, nous partons de très loin. Il y a deux ans, il y avait un nombre élevé de pratiques non déontologiques. On a mis fin à 90 % de ces pratiques. Il en reste encore. On veut y mettre un terme avant la fin de la saison. Depuis un an, l'éditorial de l'ensemble de l'émission Télématin est sous la supervision du directeur de l'information de FTV (Alexandre Kara).



Réponse de la direction :

On est dans une question de comportement, la publicité est strictement prohibée, ce n'est pas acceptable pour les journalistes ni les autres. On a appelé le présentateur du 13 heures, il a été surpris. Il a assisté à une projection et a publié sur les réseaux, il ne pensait pas faire la publicité de Disney. Mais il ne doit pas y avoir de promotion. La responsabilité individuelle est énorme dans ces cas-là et parfois, on peut être un peu surpris.

Et donc, quelle bonne conduite sur les réseaux sociaux ?

La charte est désormais en application, cependant dans un contexte national et international tendu, nous constatons encore des dérives. Quelles mesures sont mises en place pour assurer le respect de cette charte ?

Réponse de la direction :

Le nouveau guide n'est pas en application, c'est celui de 2011 qui est appliqué. Le nouveau doit être présenté aux PTA, ce qui n'a pas pu être fait en raison d'un calendrier social chargé.

On ne peut pas être au courant de tout. Nous n'avons pas de "police" des réseaux sociaux. Beaucoup de faits nous sont remontés par les syndicats. Et beaucoup d'adeptes des réseaux sociaux font des "stories" éphémères, et donc pas vu, pas pris!



Avec les intéressés, on fait des préconisations et de la pédagogie, plus qu'appliquer des sanctions. On leur demande d'arrêter. Certains prennent conscience, d'autres sont récidivistes.

Il y a la "social room" qui nous signale des choses. C'est une section de la communication numérique qui surveille ce qu'on dit de nous sur les réseaux sociaux, dans un but de marketing et de surveillance aussi. Ils sont onze dans cette structure, mais ne signalent pas beaucoup de manguements, deux ou trois par mois.



Coca-Cola, difficile de s'en passer, même à l'antenne!

Est-ce déontologique de consacrer un reportage complet dans le JT 13 h de France 2 du lundi 13 novembre à un seul produit, le Coca-cola, pour parler de la hausse de 7 % du prix de cette boisson, sans évoquer d'autres sodas ? N'est-ce pas de la publicité ? En laissant entendre de surcroît que la consommation de ce type de boisson est incontournable.

Réponse de la direction :

C'est la marque Coca France qui comprend plusieurs sodas. C'est cette marque qui faisait l'actu.

Remarque du SNJ : Est-ce indispensable de parler de Coca ?

<u>Direction</u>: C'est un acteur incontournable pour les supermarchés. Il pèse très lourd. Difficile de ne pas en parler.

Ma pub gratuite au festival de Loire

Dans le JT du 12/13 de France 3 Centre-Val de Loire du 21 septembre, on a pu voir une grande page de publicité pour des produits québécois d'une boutique d'Orléans, dans le cadre du festival de Loire dont l'invité d'honneur était le fleuve Saint-Laurent. Avec des produits en plateau présentés par le propriétaire du magasin (à 13'30 du début). Avec gros plan sur ces produits, dont de l'alcool. Et mention par la présentatrice du numéro de stand dans le festival où l'on peut les acheter. Pour le SNJ, proximité ne doit pas rimer avec publicité.



Réponse de la direction :

Réponse de la direction : le rédacteur en chef a débriefé avec la journaliste. Une faute déontologique qui a été comprise. L'encadrement a, c'est vrai, sa part de responsabilité.

Courtepaille, demandez le menu!

Le vendredi 10 novembre, sur le site de France 3 Dijon, un papier a été publié sur la nouvelle carte de la chaîne de restauration Courtepaille. Aucune autre enseigne n'est mentionnée, l'affiche publicitaire installée sur le restaurant est même citée! Et l'article valide de bout en bout la qualité de la nouvelle carte. Écrit par un CDD, ce papier a été validé par l'encadrement. Comment est-ce possible de publier ce type de publi-reportage?



Réponse de la direction :

Il aurait fallu citer dans l'article trois autres enseignes, avec plus de contexte économique. La direction reconnait que même si ce n'était pas l'intention du journaliste, l'article s'apparente à un publi-reportage.

D'ailleurs, quelle validation des papiers sur le numérique ?

Le 10 novembre, le site de France 3 Centre-Val de Loire a publié un article sur une erreur médicale dans un hôpital public de Tours. Une femme a subi 25 séances de radiothérapie pour un cancer du sein, mais sur celui qui n'était pas malade. Information divulguée par l'Agence de Sûreté Nucléaire. Mais le papier ne donne pas le point de vue de l'hôpital. N'est-ce pas une faute déontologique ? Le journaliste de France 3 qui a écrit ce papier n'était pas planifié au web ce jour. Il a décidé par lui-même de rédiger et de publier seul ce papier, sans relecture.

Réponse de la direction :

Le premier article reprend un communiqué, puis il y a eu un autre article quatre jours après avec l'avis de l'hôpital. La direction reconnait que ne pas avoir contacté l'hôpital pour le premier article peut être considéré comme une faute journalistique.

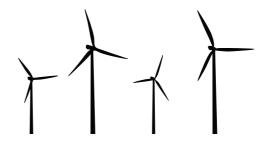
Remarques des OS: ce journaliste a publié seul, sans la validation de sa hiérarchie, ç'est quand même un problème.

La direction n'a pas répondu.

Quand les éoliennes ne tournent pas rond

Un article sur le projet d'installation d'éoliennes, écrit par un journaliste de France 3 Caen, a fait l'objet de nombreuses critiques. Lesquelles étaient justifiées tant l'article titré "Un projet d'éoliennes controversé dans la Vallée de l'Orne et de l'Odon : une pollution visuelle considérable" était déséquilibré.

Par ailleurs, il se trouve aussi que l'auteur de l'article a participé aux ateliers de co-construction mis en place par les collectivités locales, et a été candidat aux dernières élections législatives dans la 6e circonscription qui comprend la commune de Ste-Honorine du Fay. Compte tenu des informations en sa possession et à la lecture de l'article, pourquoi, la direction a-t-elle validé sa publication sur le site de France 3 Normandie?



Réponse de la direction :

C'est une faute déontologique importante, presque majeure. On ne peut pas s'arrêter à un rappel à l'ordre. Le journaliste n'avait pas dit qu'il était partie prenante dans cette affaire, c'est lui qui avait proposé le papier. Après validation de l'article, il a fait plusieurs modifications sans l'accord de la direction. Le rédacteur en chef a décidé de le dépublier. Depuis, un nouvel article plus équilibré a été publié. La direction n'a pas souhaité communiquer sur la suite qu'elle souhaite donner.

Beau temps : bonne ou mauvaise nouvelle ?



Cet été en Alsace, consigne a été donnée de ne pas donner une "image positive" de la canicule. Ainsi, interdiction a été faite aux JRI de filmer des enfants dans les fontaines publiques, les brumisateurs...

Cette consigne "serait venue" de la direction de l'information sans que cette dernière l'ait pour autant confirmée.

Un micro-trottoir a ainsi été coupé au montage contre l'avis du journaliste.

Nous interrogeons donc la direction : qu'est-ce qu'au juste une "image positive" de la canicule ? Des enfants qui se baignent dans des fontaines, n'est-ce pas simplement l'illustration d'un lien de cause à effet, un fait, la réalité ? Est-ce bien le métier de journaliste que de tronquer la réalité, de déformer les propos d'un interlocuteur ? Pire de la faire correspondre à une "commande" ?

Ce genre de consignes "éditoriales" qui nient la réalité du terrain et donc les faits, sont-elles, selon vous, acceptables ?

Réponse de la direction :

Il faut arbitrer avec beaucoup de pragmatisme sur ce sujet. Notre travail, c'est de mettre en perspective. Il n'y a pas de consignes même s'il faut contextualiser. On ne s'interdit pas de montrer le contentement des gens, bien entendu. La direction de l'info n'a pas donné de consignes en ce sens.

C'est une question de management dans une région. Il y a eu en effet un séminaire durant lequel le sujet a été abordé, et il y a peut-être eu une application un peu trop à la lettre de la part de certains cadres.

Cabinet Colombus : conflit d'intérêts ?

La direction trouve-t-elle éthique d'interroger pour un sujet sur les économies d'énergie et le changement d'heure dans le JT du 13 h du 27 octobre, un membre du cabinet Colombus Consulting, cabinet conseil de France Télévisions pour le projet Tempo?

N'est-ce pas clairement un conflit d'intérêts, voire pire, un renvoi d'ascenseur?

Malaise en plein concert

Est-il normal qu'un journaliste de France Télévisions, qui se présente comme journaliste politique à FTV sur le réseau X (ex-Twitter), publie le 17 octobre sur ce même réseau une vidéo montrant le chanteur Maxime le Forestier au sol après un malaise lors d'un concert à Antibes ? Vidéo dont il précise être l'auteur.

Révélateurs et l'OSINT : Késako ?

On peut s'étonner du détournement de la mission initiale des Révélateurs, qui à l'origine était une "cellule de fact-checking d'images et de vidéos" présentes sur les réseaux sociaux, et devenue au fil des mois un service de fourniture d'images amateurs destinées à remplir les journaux de FTV. Un peu comme les micro-trottoirs quand on est à court d'images.

Comment peut-on déontologiquement demander à des inconnus de filmer une séquence, comme cela a été fait lors de la panne géante à la gare Montparnasse (28 juillet 2023), et qu'est-ce qui justifie de faire des sujets entiers avec des images glanées sur les réseaux sociaux ?

Réponse de la direction :

Depuis votre question, on a mis sur Nos Sources le fait que Colombus Consulting travaille avec France Télévisions. De toute bonne foi, le service éco ignorait cette information.

Remarque du SNJ: tout le monde ne va pas regarder Nos Sources. Et on pourrait solliciter d'autres cabinets. Il faut faire attention aux clients des sociétés interrogées.

Réponse de la direction :

Sur cette image, nous estimons qu'il n'y a pas d'atteinte à la dignité.

Petit rappel hors déontologie : un journaliste doit ses informations à son employeur, qu'il soit en service ou pas.



Réponse de la direction :

C'est arrivé une fois ou deux. Sans image, on n'aurait pas pu faire de sujet. Mais ce n'est pas leur mission première, et ça ne s'est pas reproduit depuis. Ce n'est pas leur mission première de solliciter des vidéos. On peut être amené à demander à des gens de faire des images, mais ça pose des questions déontologiques, donc ça ne peut se faire que dans des conditions précises. Ça demande un gros niveau de vérification.

Autre sujet, les enquêtes OSINT (un nouveau format réalisé par les Révélateurs) : Open Source Intelligence, Investigation sur sources publiques.

L'enquête sur les migrants a été faite de cette façon : en recoupant des images satellitaires et des images produites par les migrants. C'est une fierté pour nous. Cela fait plus de dix ans que la BBC le fait. C'est une façon de faire des enquêtes là où l'on ne peut pas aller. C'est 3 ou 4 semaines de travail. Énorme travail de recherche et de vérifications des journalistes de ce service. On s'est doté d'un vrai service qui est appelé à se développer.

Pétition JDD : signer ou ne pas signer... Telle est la question !

Un rédacteur en chef de la rédaction nationale de France TV a signé en juin la pétition, très polémique, mettant en cause la ligne politique et les qualités professionnelles de Geoffroy Lejeune, le nouveau directeur de la rédaction du Journal du Dimanche.

Une telle pratique est-elle acceptable ? La direction de France Télévisions a-t-elle été informée de cette mention et, le cas échéant, a-t-elle sollicité l'intéressé pour qu'il la supprime ?

Réponse de la direction :

Nous avons été informés après coup. La direction de l'information a fait un rappel à l'ordre, il aurait dû demander une autorisation puisque sa fonction au sein de France TV était mentionnée. Et en tant que journaliste, il ne pourra pas couvrir ce sujet, Geoffroy Lejeune et la ligne du JDD.

Remarque des Organisations Syndicales :

Pour OSINT, comment ça peut être une fierté? Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'ITW de témoins qui pourraient corroborer ce qui a été filmé. On n'est pas à l'abri d'erreurs avec ce type de sujets.

On n'entendait pas les migrants, le travail satellitaire ne suffit pas. Ce n'est pas très humain.

Direction: on a fait un long format avec des migrants, un reportage classique.

Question annexe d'une élue de Strasbourg : notre abonnement au JDD se poursuit, ça nous pose problème.

Réponse de la direction :

Le JDD, malgré sa ligne très droitière, reste dans l'espace démocratique. Le JDD aujourd'hui peut nous apporter des informations. Il est difficile de s'en priver. La limite, c'est la loi, quand les journaux sont condamnés à plusieurs reprises, on ne s'abonne pas.

Anonymisation, mode d'emploi

Certains journalistes du réseau (en Picardie, par exemple) n'ont pas entendu parler du e-learning sur l'anonymisation et la protection des sources. Cette formation était pourtant obligatoire. Avezvous réalisé un état des lieux ?

Réponse de la direction :

Un état des lieux est réalisé toutes les trois semaines, dans toutes les entités, infos et programmes. Les managers ont connaissance de cet état des lieux. 5 000 personnes visées. Seulement 12 % des salariés l'ont fait, c'est trop peu. Sur 5 000 salariés visés par cet e-learning, on compte les managers de l'info, les graphistes, les monteurs, la direction juridique, la direction de l'éthique et conformité... et toutes celles et ceux en contacts avec ces contenus, dans les JT, les magazines et les documentaires.

Intelligence Artificielle : pillage et pratique des journalistes

La Pause Info : le pillage assumé

Plusieurs journalistes de France 3 régions ont remarqué un pillage de leurs articles sur le web par des sites qui utilisent l'IA, exemple: La Pause Info. Radio France, TF1.fr et d'autres entreprises de presse ont décidé de bloquer le robot d'OPENAI, qu'en est-il de France Télévisions, et est-ce efficace?

Réponse de la direction :

Ils font du parasitisme (différent du plagiat, les articles ne sont pas copiés, ils sont "aspirés" puis l'IA les remanie). On a fait une ligne de code sur tous les contenus qui sorte de France.tv ou Franceinfo.fr, ça comprend aussi les infos du réseau.

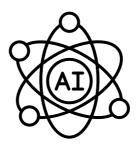
Les organisations syndicales estiment qu'il faut que cela soit planifié. On constate que certains directeurs régionaux le planifient, mais pas d'autres.

Certains directeurs régionaux l'ont organisé, ils ont des taux de participation de 100 %.

SNJ: un constat, l'e-learning n'est pas une formule qui fonctionne.

Réponse direction:

On ne peut pas faire du présentiel avec 5 000 personnes. Auparavant ce sont des formations qui ne se faisaient pas.



Cette ligne de code permet de rejeter l'aspiration des contenus. Depuis, nous n'avons pas eu à notre connaissance d'aspiration de contenus par ce site. Il y a eu une mise en demeure par notre direction juridique, mais étant donné que ce site est basé à Madagascar, on n'est pas très optimiste.

Intelligence artificielle générative : code de bonne conduite

La direction disait mener un travail sur l'élaboration de règles quant à l'utilisation des IA génératives. Où en est ce travail ? Des formations vont-elles être mises en place ? (Comment rédiger un bon prompteur sur Chat GPT, par exemple ?)

Réponse de la direction :

Une première note est passée il y a plusieurs semaines. On a un problème de diffusion des notes, notamment à France 3 et en Outre-mer.

Le principe : Chat GPT n'écrit pas nos textes, parce que l'IA ne cite pas ses sources. Donc c'est strictement interdit. La responsabilité du journaliste est engagée.

Pour les lA génératives d'images : pas de recherche du photoréalisme, sauf exception discutée collectivement. Au plus haut niveau, la rédaction en chef a minima. Utilisation parcimonieuse.

Et il faut informer le public, sur la séquence ellemême ou si ce n'est pas le cas pour des raisons liées à la narration, en bonne place la signature des équipes.

Remarques des OS:

Pour la diffusion dans le réseau, visiblement il y a un trou dans la raquette! Ces notes, on aimerait les avoir.

<u>La direction</u> reconnaît que c'est souvent le cas. Ce sont les directeurs régionaux ou les rédacteurs en chef qui doivent diffuser l'info, BRI par BRI.

France Télé se dotera très prochainement d'une charte l'utilisation de l'IA pour l'ensemble du groupe, elle est en cours de rédaction.

Le média Lab fait des formations à Paris. Deux professionnelles font des formations chaque semaine. On est en retard comme tous les médias. Trouver des formateurs est difficile. C'est un sujet abyssal.

Manif contre les violences policières : le compte n'y est pas !

Dans le sujet du 20 h de France 2 du 2 septembre 2023 sur la manifestation contre les violences policières, le commentaire ne donne que les chiffres de la police. La direction de l'information peut-elle rappeler aux éditions que les chiffres de la police ne sont pas plus fiables que ceux des manifestants et qu'il est nécessaire de donner les deux sources d'information?



Réponse direction:

Ce n'est pas normal en effet. On le fait en général systématiquement. Soit c'est un oubli, soit les chiffres n'étaient pas disponibles.

Traitement de l'extrême droite

Alors que Marine Le Pen est la seule personnalité politique (à part Emmanuel Macron) à avoir eu droit à la diffusion de son discours in extenso sur France Info canal 27 à deux reprises cette année (le 1er mai et lors de sa rentrée politique à Beaucaire le 16 septembre), on a du mal à comprendre la politique éditoriale de FTV à l'égard de l'extrême droite. Lorsque ce "tapis rouge" déroulé devant Marine Le Pen s'accompagne de sujets sur France 2 plutôt bienveillants, pour ne pas dire complaisants, comme celui du 20 h de France 2 du dimanche 10 septembre 2023.

Ici, la stratégie de normalisation du RN est prise sans regard critique, et l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir est rendue presque banale. Puisqu'il y a du temps d'antenne à rattraper, celuici ne pourrait-il pas être mis à profit pour faire de véritables investigations sur le RN? Et pour quelle raison comparer la stratégie de respect des institutions du RN à celle de LFI, en sortant la déclaration bizarrement anonyme d'un ministre parlant de "bordelisation" à propos du parti de gauche?

De même, en diffusant un sondage montrant que LFI serait plus dangereux que le RN pour 36 % des personnes interrogées? La direction de l'information assume-t-elle de participer ainsi à la campagne médiatique visant à faire sortir LFI de "l'arc républicain" tout en y faisant entrer le RN?

Réponse de la direction :

C'est une question éditoriale, mais on ne participe en rien à une campagne médiatique visant à faire entrer le RN dans l'arc républicain et à en faire sortir LFI. Concernant le RN, il s'agissait d'un sujet avec un angle précis : comment le RN choisit de se normaliser. On peut faire des enquêtes sur le RN, ne pas hésiter à nous proposer des sujets. Le sondage, ce n'est pas nous qui l'avons commandé.

Remarques des OS:

Il n'y a pas de regard critique. Il y a une acceptation totale de toute l'histoire du RN. Et pourquoi comparer LFI et RN ?

<u>Direction</u>: parce que ce sont les deux partis d'opposition.

Remarque du SNJ : on ne peut pas les mettre sur le même plan.

Sur la diffusion des discours in extenso des discours de Marine le Pen, la direction évoque les retards de temps de parole du RN qu'il faut combler.



LFI, organisation terroriste?

Lors du "C à vous" du 31 octobre 2023 sur France 5, Raphaël Enthoven, qui a toujours son rond de serviette sur le plateau de cette émission, s'est permis de qualifier LFI d'organisation terroriste, sans que personne, sur le plateau, ne vienne le contredire. Quel poids peut avoir la direction de l'information de FTV pour éviter les dérives très "Printemps républicain" de cette émission, dans la mesure où certains de ses journalistes et chroniqueuses, s'expriment au nom de France TV sur une antenne de France TV et sont même salariés de France TV?

Réponse direction :

C'est une émission des programmes réalisée par une production extérieure. On peut faire des remarques, mais ça s'arrête là. **Question des OS :** il y a quand même des figures de France TV qui participent ?

Réponse de la Direction :

On n'a pas de pouvoir décisionnaire. On a demandé récemment que des journalistes n'aillent pas dans certaines émissions, à cause de choix éditoriaux qui n'allaient pas dans notre sens, sur un sujet donné, mais on ne peut pas aller plus loin.

Elle rappelle également que dans ce type d'émission, il peut arriver que des propos échappent aux journalistes présents en plateau, surtout quand ils ne mènent pas l'interview.

Traitement des révoltes des quartiers populaires

Questions sur la couverture par le 20 h des soulèvements populaires qui ont éclaté après la mort du jeune Nahel, tué par un policier.

Premier constat : un traitement relativement équilibré les deux premiers jours, puis à partir du jeudi 29 juin, les JT prennent une tout autre tournure. Ce n'est plus qu'un enchaînement de violences à l'état brut, sans explication, sans recul, sans revenir sur les causes de ces violences. On observe une absence totale de volonté de comprendre.

La direction a-t-elle conscience que cette formule de JT qui enchaîne des sujets qui se ressemblent et vont tous dans le même sens, est une incitation à ne pas réfléchir et n'est pas digne du service public? Pourquoi ne pas faire des émissions spéciales avec de vrais débats?

Vidéo de Nahel

La direction de l'information peut-elle revenir sur le processus de décision qui a conduit à ce que la vidéo du contrôle de police, fournie par l'ONG Index, soit reprise et diffusée par France 2 avec des sous-titres qui n'ont rien à voir avec l'interprétation de l'ONG et qui sont plutôt favorables à la police?

Réponse de la direction :

C'est une erreur collective. On a largement débriefé cette faute, ces fautes. La première erreur est d'utiliser cet audio qui émane d'une ONG sortie de nulle part. Deuxième erreur, c'est le sous-titrage avec des propos de source policière. On a convoqué une réunion dès le lendemain avec la rédaction en chef du JT, l'encadrement du service et les journalistes. On s'est excusé dans nos éditions et sur les réseaux sociaux. C'est un ratage énorme. Avec des informations lacunaires dans tous les sens.

Réponse de la direction :

Ce n'est pas une question déontologique. Il n'y a eu aucune consigne pour traiter ces évènements.

SNJ: On a fait beaucoup de sujets sur la violence, pas beaucoup de sujets de fond, sujets sociaux. Notre travail, c'est d'expliquer.

<u>Direction</u>: On est d'accord. Mais on sait que c'est difficile de travailler dans ces quartiers, surtout durant ces moments de tension. Il faut qu'on travaille sur le fond.

SNJ: On ne profite pas des temps d'accalmie pour renouer des contacts et faire un travail de fond.

Direction: On va le faire avec le service société.

Journalistes embarqués

Les crimes de guerre de l'armée israélienne ne font aucun doute. Ils sont documentés, reconnus par l'ONU et la CPI. Peut-on être embarqué dans une armée coupable de crimes de guerre ? (voir sujet du 20 h du 8 novembre 2023).

Réponse de la direction :

Quand c'est le seul moyen d'y aller, il faut le faire. Avec distance, en renseignant le public sur les conditions du tournage. Si on refuse d'être embarqués dans ces conditions, il y a un pan entier des informations, en particulier les images, qui échapperont au regard du public. Le seul moyen d'entrer dans Gaza, c'est d'y aller avec l'armée israélienne.

On ne va pas s'en priver, le tout c'est d'être transparents et d'expliquer les conditions.

Reprise d'images i24

France TV fait-elle preuve d'exemplarité ou de partialité en reprenant sans précaution des images de la chaîne israélienne i24 alors qu'elle est connue pour son positionnement en faveur du gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahou? À moins que le service étranger de la rédaction nationale ne soit pas au courant de la tournure qu'a prise cette chaîne depuis plusieurs années (voir le sujet de France 2 - 20 h du 9 novembre 2023).

Réponse de la direction :

On reprend des images d'124, comme celles d'autres chaines. Le logo est sur les images, le spectateur n'est pas trompé. Il est expliqué que c'est tourné dans un certain contexte. Et on ne peut pas décréter qu'une chaîne fait de la propagande.

Un titrage discutable

Dans l'édition du 13 h du 7 octobre, une Française présente en Israël est titrée "ressortissante française en vacances en Israël". Dans l'édition du 20 h, elle a été titrée "journaliste à France TV". La présentation désastreuse faite dans l'édition du 13 h a eu des conséquences pour notre consœur (insultes, menaces sur les réseaux sociaux, etc). Pourquoi cette différence entre les deux éditions?

Réponse direction :

Quand elle nous a demandé d'être titrée comme journaliste, on l'a fait.

Vérification postérieure à la commission :

Le signalement de la présence de cette consœur sur place a eu lieu sur une messagerie. La direction en a pris connaissance. Son statut de journaliste et de documentariste, signalé par un confrère de F3 Marseille, était donc connu dès l'origine de nos échanges. Son premier synthé constitue donc une erreur factuelle, corrigée dans l'édition suivante.

Un Walt Disney de conte de fées

Dans son portrait de Walt Disney, le 20 h du 9 novembre élude totalement les aspects les plus controversés du personnage.

Quel est l'intérêt de rentrer "dans la tête de Walt Disney" si l'on ne parle pas de ses sympathies avec le nazisme jusqu'à Pearl Harbor, de sa haine du communisme qui l'a poussé à participer à la chasse aux sorcières sous McCarthy, et de son aversion pour les syndicats qu'il assimilait à de l'anti-américanisme? L'édition de France 2 juget-elle ces informations non essentielles?



Réponse direction:

C'était un sujet très anglé sur ce qui a inspiré Walt Disney. De fait, il y a des facettes du personnage qui sont occultées.

Remarque des OS:

Le problème, c'est que c'est récurrent. Il y a eu la même chose quelques jours plus tard avec "dans la tête de Napoléon", avec le portrait d'un homme idéalisé.

Le 13 h a-t-il propagé une fausse info?

France Télévisions, et notamment le journal de 13 h de France 2, s'est fait épingler par Le Monde pour avoir participé, le lundi 13 novembre, à la propagation d'une fausse information. Lundi matin, le 13 h emboîte le pas à TF1, BFM-TV et d'autres, en lançant un sujet sur "les boîtes de camembert en bois menacées par une réglementation européenne".

Le rédacteur du service société désigné pour ce sujet est prévenu à 10 h, il découvre totalement le dossier. Il alerte rapidement sa hiérarchie sur le manque de documents et de sources fiables sur le sujet. Il n'arrive pas à obtenir de documents précis de la commission européenne. Le chef de service adjoint plaide également pour obtenir un délai et reporter la diffusion du sujet. Peine perdue : l'édition ne veut pas attendre. Le sujet est réalisé à la hâte, dans le stress et la tension, puis finalement diffusé à 13 h.

Le lendemain, Le Monde publie un article qui dément le lien entre réglementation européenne et menaces sur les boîtes en bois du camembert AOP.



Cet incident aurait pu facilement être évité. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un cas isolé. Les alertes des reporters et de l'encadrement intermédiaire sont hélas trop souvent négligées, sacrifiées sur l'autel de "l'urgence" ou plutôt de "l'envie immédiate de l'édition".

Ces dysfonctionnements répétés mettent en danger l'information que nous diffusons, la crédibilité de nos rédactions, et la confiance que les journalistes accordent à l'encadrement.

Réponse de la direction :

Le Monde s'est trompé. Le 13 h n'a pas propagé une fausse information. Vérification faite, c'était bien dans les tuyaux. Ce sujet a été fait un lundi puis le projet a été abandonné le mercredi. Il y a eu du lobbying croisé. Le Monde a fait un nouvel article quelques jours plus tard pour rectifier.

Tempête en retard sur la Côte d'Azur

Les Alpes-Maritimes étaient, depuis 4 heures du matin, en alerte vigilance rouge "risque d'inondations" le vendredi 20 octobre, trois ans après la tempête Alex qui avait fait de nombreuses victimes et d'énormes dégâts. L'info était connue depuis la veille et les équipes réparties sur le terrain.

Vendredi matin, on attendait une prise d'antenne spéciale. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Les infos pratiques, les témoignages n'étaient que sur notre site Internet, à la différence de France Bleu et BFM Côte d'Azur (qui a réalisé 5 heures d'édition spéciale jusqu'à la fin de l'alerte). Et l'actualité sur les conséquences de cette vigilance rouge n'aura été traitée qu'au moment de la levée de l'alerte, à partir de 12h25.



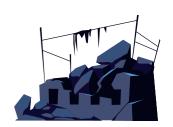
Les personnels n'ont pas compris ce choix.

Réponse de la direction :

Ce n'est pas de la déontologie, mais un choix. Et le rédacteur en chef ne souhaitait pas s'aligner sur BFM, il préfère utiliser les créneaux classiques des JT...

SNJ: oui, mais il parait logique de mettre à l'antenne ce type d'évènement le plus rapidement possible pour informer la population.

ICI Tempo, la hiérarchie de l'info en berne



Samedi 7 octobre, alors que depuis l'aube, Israël subissait une attaque majeure du Hamas qui surprend et fait réagir le monde entier, alors que cette actualité faisait logiquement la une de l'info en continu depuis le début de la matinée et l'ouverture de tous les JT de la mi-journée, sur France 3 Côte d'Azur, cet événement a été considéré comme mineur.

Dans son édition "Ici 12/13", censée prendre en charge la totalité de l'actualité locale, régionale, nationale et internationale, pas un mot dans les titres, pas une réaction, pas même la une de la "partie nationale et internationale"!

Il a fallu attendre les dernières minutes de l'édition pour que cette information majeure soit enfin évoquée (avec 45 secondes de duplex d'un confrère de France 2).

Où est passée la hiérarchie de l'information ? Comment justifier cette décision à contre tempo des règles élémentaires de la profession ?

<u>Réponse direction</u>: question qui n'entre pas dans la cadre déontologique. Et toutes les régions n'ont pas fait ce choix.

Éditions ICI, suite

Alors que la vérification de l'information est la base de la profession, depuis la mise en place des éditions ICI et la diffusion de sujets d'actualité nationale ou internationale par les régions, nous sommes amenés à diffuser des sujets imposés, sans pouvoir les visionner, car ils arrivent trop tard. Les présentateurs/trices se trouvent régulièrement contraints de reprendre des éléments de lancement qui arrivent, eux aussi, trop tard pour être vérifiés.

Conséquences : beaucoup d'approximations, et régulièrement des fausses informations sont données... Plus généralement, les rédactions régionales doivent "assumer" des éditions dont elles n'ont pas l'entière maîtrise et elles perdent beaucoup d'énergie à essayer de donner une cohérence globale au journal. En conséquence, la rédaction en chef a beaucoup moins de temps à accorder à l'info régionale et ça se voit.

Comment la Direction de l'information compte-telle remédier à ces erreurs ?

Réponse de la direction :

Il n'y a pas de double validation. Tous les contenus venant de la rédaction nationale sont validés par les rédacteurs en chef d'ICI au siège, dans un pacte de confiance. Ils rédigent des lancements définitifs dans les couvertures des sujets et aussi des éléments de contexte. Un processus qui a semé la confusion. Il y a aussi beaucoup d'erreurs de synthés qui venaient du siège.

Coordinateur numérique : quand le titre fait le clic



Le coordinateur numérique du Grand-Est relit et modifie les articles web après validation du Rédacteur en Chef Adjoint Numérique et sans prévenir les journalistes concernés. Selon lui, seule son expertise fait foi, et avec 3 antennes, il n'a pas le temps d'appeler qui que ce soit. Quelle est la position de la direction à ce sujet ?

Réponse de la direction :

Quand on est dépendant à 70 % de Google pour le référencement, le titre est important avec les bons mots. Et le coordinateur numérique est garant du bon référencement de nos offres info et programmes. Il peut changer un titre en vue d'un meilleur référencement.

Remarque des OS:

Ce n'est pas tout à fait ça, puisque le titre a été décidé longuement au préalable avec la RCA pour un bon référencement. Ça agace tout le monde. Changement du titre et parfois du corps du texte.

<u>Direction</u>: il est vrai que le management est parfois un peu raide.

Articles sur le numérique : des modifs à l'infini ?

En région Centre, nous nous posons beaucoup de question sur les partenariats qui influencent notre ligne éditoriale... Notamment sur le numérique.

Là où ça commence à déranger notre déontologie journalistique, c'est quand un exploitant de salle (Orléans Event) appelle le rédacteur en chef pour dire qu'un papier ne leur va pas et en demande la suppression. Suite à cela, deux droits de réponse ont été publiés.

Quelle est la politique en matière de droit de réponse ? Et en matière de commandes et/ou de lien avec le service communication ? Comment éviter les choix parfois imposés par des partenariats ?

Réponse de la direction :

Nous n'avons pas de partenariat avec Orléans Events. Un premier article a été publié sans l'avis de l'organisateur, qui ne souhaitait pas s'exprimer. Il a été contacté par les journalistes pour un papier plus équilibré. Puis le papier a été relu par la direction juridique, et pour ne pas être attaqués, on a publié une 3e version avec une interview de l'organisateur.

Le retour des pompistes

Le 18 septembre, France 3 Paris Île-de-France a diffusé un sujet sur le retour des pompistes, un métier qui avait disparu en France. Au-delà du fait que le sujet, très long, face la part belle au microtrottoir, il se déroule dans une seule et même station-service. Surtout, ce sujet n'évoque qu'un seul pétrolier. Le téléspectateur n'a pas eu d'autre exemple de pétrolier ayant décidé le retour de pompistes dans leurs stations services. Ce qui, sur le plan déontologique, pose un problème évident.

Réponse de la direction :

La raison est simple, c'est qu'en IDF à notre connaissance, une seule station a embauché un pompiste.



Droit de suite

Lors de la dernière réunion de la commission, nous avions évoqué la présence sans autorisation, dans le jury de la meilleure baguette de Paris, d'un journaliste d'Île-de-France, qui se présente comme spécialiste de gastronomie.

En réponse, la direction avait répondu que le journaliste en question ne ferait plus de sujet en lien avec la gastronomie. En réalité, cela n'a pas été suivi d'effet, puisque nous avons relevé qu'il a été l'auteur d'un sujet sur le vin de Suresnes, le 1^{er} octobre 2023.

Pourquoi, une telle situation perdure malgré les déclarations de la direction ?

Réponse de la direction :

La rédaction en chef a commandé un sujet sur le retour de la tradition viticole en IDF. Il ne s'agissait pas d'un sujet sur la gastronomie proprement dite. Pour info, ce journaliste a été reçu en juin suite à la dernière commission déontologie par la direction. Il a retiré la mention journaliste de ses pages Instagram.

Royal dérapage



Le 22 septembre 2023, une équipe de reportage de France 3 Pays de la Loire a été brutalement empêchée de tourner un reportage pourtant préparé de longue date, sur la venue de la compagnie de rue Royal de Luxe dans une école primaire. Le responsable communication de Nantes Métropole et la chargée de communication de Royal de Luxe se sont interposés, physiquement et verbalement, pour interdire le tournage, menaçant les journalistes d'une intervention du "Procureur de la république".

L'équipe, choquée, a fait valoir son droit de retrait, et le reportage, qui devait constituer le cœur de la page culture du soir, a été remplacé par un desk. Les téléspectateurs n'ont pas été informés de l'incident, qui constitue, selon nous, une grave entrave à l'exercice de notre métier. Il nous semble qu'une phrase du lancement aurait dû l'évoquer, à la fois pour soutenir nos collègues, mais aussi pour défendre le droit à l'information. Pourquoi la direction régionale a-t-elle pris cette décision?

Réponse de la direction :

La direction régionale n'a donné aucune consigne le soir de la diffusion. La semaine suivante, le rédacteur en chef et le directeur régional ont reçu longuement les journalistes. Le directeur a contacté par écrit les différents interlocuteurs, la ville, l'académie, Royal de Luxe pour demander des explications aux différents protagonistes. La responsable de communication du rectorat a présenté ses excuses.

Les OS:

Les deux journalistes déplorent le manque de soutien de la direction. Il aurait fallu dire aux téléspectateurs comment on est traités, car ce n'est pas la première fois avec Royal de Luxe.

Source des images diffusées sur FTV

Le 14 juillet dernier, un générique de fin a été diffusé dans le JT de 19 h de France 3 Pays de la Loire avec des images du parc Terra Botanica pour annoncer le lancement de l'ouverture nocturne le soir même. À aucun moment, il n'a été précisé que ces images avaient été fournies par l'agence de communication du parc.

Réponse de la direction :

Il s'agit d'une erreur. L'origine de ces images aurait dû être donnée.

Journalistes de l'Outre-mer : la déontologie à la peine

Comment garantir la déontologie dans une grande partie des stations ultramarines en sous-effectifs chroniques, où les journalistes n'ont pas toujours le temps d'aller au bout de la démarche de vérification afin de corroborer les sources ?

Cette situation est un obstacle à la réalisation d'enquêtes que le public attend dans des territoires depuis trop longtemps parents pauvres de l'investigation.

1

La petitesse des territoires ultramarins, l'omnipotence des institutions et la peur des représailles à l'encontre de sources potentielles peuvent entraver le travail des journalistes. Comment France Télévisions peut-elle garantir la liberté d'informer dans ces conditions ?

Réponse de la direction par écrit :

La déontologie n'est pas à géométrie variable en fonction du territoire où exercent les journalistes de FTV. Dans les Outre-mer, la réforme de l'info permet de mettre en place un plan d'action qui va permettre d'aller vers davantage de sujets d'enquête et d'investigation, sur les trois supports.

Réponse de la direction par écrit :

La déontologie est la même quel que soit le territoire sur lequel un journaliste de FTV exerce son métier. Que le territoire soit vaste ou étroit, dans les Outre-mer, dans les régions hexagonales ou en région parisienne, les règles déontologiques sont identiques. Les journalistes qui exercent dans des petits territoires, que ce soit en presse écrite ou audiovisuelle, sont davantage exposés à des tentatives d'intervention plus immédiates.

Mais c'est le rôle de la hiérarchie de garantir aux journalistes où qu'ils exercent la liberté d'informer, de pouvoir exercer leur métier sans entrave, dans le respect des règles déontologiques.

Comment travailler librement quand certaines activités sportives et culturelles (élections de miss, fêtes communales) financées en partie par les collectivités locales sont diffusées sur nos antennes?

Réponse de la direction par écrit :

Par une indépendance clairement affirmée dans la mise en œuvre des partenariats. Par exemple, en Martinique, France Télévisions a un partenariat depuis de nombreuses années avec la société organisant le Tour de la Martinique des yoles rondes. Ce tour a connu récemment des problèmes de sécurité et d'accidents. Cela n'a pas empêché la rédaction de faire son travail.

Comment éviter le conflit d'intérêt entre les entreprises qui paient la publicité et la liberté d'informer des journalistes dans les Outre-mer?

Réponse de la direction par écrit :

Même principe que ci-dessus. Étanchéité entre la régie publicitaire et la rédaction. À titre d'exemple, même si une grande surface fait de la publicité sur une des antennes ultramarines, en cas de conflit social dans celle-ci, cela n'empêchera pas la rédaction de réaliser des sujets sur ce conflit.

Sports : conflit d'intérêts ?

Cette année encore, Marion Rousse a été consultante sur le Tour de France masculin pour France Télévisions, et directrice du Tour de France féminin. N'est-ce pas un cas de figure proche du conflit d'intérêts, dans le sens où l'organisateur des deux compétitions est le même, et que de fait notre consultante est employée de l'organisateur et participe à la promotion de l'évènement qu'elle organise tout au long de ses prises d'antenne sur France TV ?

Quand France Télévisions va-t-elle dégager un budget adéquat pour la formation continue des journalistes sur la déontologie dans tous ces aspects: dérives, textes, droits et devoirs?

Réponse de direction par écrit :

Former les journalistes aux textes déontologiques qui régissent notre profession et notre entreprise est essentiel pour la direction de l'information.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de finaliser un plan d'actions à destination des stations pour un déploiement en 2024. Nous travaillons sur ce plan avec Pascal Doucet-Bon. Ce seront des sessions qui vont se décliner localement. Nous avons prévu d'aborder plusieurs textes de référence dont le Guide bonnes pratiques des éditions + micro trottoirs, Collaborations extérieures, Guide des réseaux sociaux, Nos sources + charte de l'anonymat et le Guide du cyber-harcèlement. Des textes tous consultables sur l'intranet.



Dans le même registre, Thomas Voeckler, consultant du Tour de France, est aussi sélectionneur de l'équipe de France de cyclisme. Là aussi nous nous posons la question du risque de conflit ponctuel lorsqu'on évoque comme consultant les performances des Français en course.

Cette réflexion ne se limite pas au cyclisme et porte sur l'ensemble des consultants sportifs de France Télévisions, dont les activités extérieures alimentent souvent un mélange des genres très gênant.

Dans ce domaine, le SNJ demande a minima la transparence à l'antenne sur les activités extérieures des consultants, quand elles sont en lien avec l'évènement qu'ils sont amenés à commenter.

Réponse de la direction par écrit :

Les consultants que la Direction des sports emploie pour commenter ponctuellement les compétitions en direct sur France Télévisions ont bien sûr leur propre activité professionnelle qui, souvent, n'a rien à voir avec le sport, mais qui parfois a un lien avec le sport qu'ils commentent.

C'est le cas pour Marion Rousse, à la fois consultante sur toutes les épreuves cyclistes diffusées sur France télévisions et directrice du Tour de France femmes, qui est d'ailleurs la seule course diffusée qu'elle ne commente pas.

Son employeur sur le Tour de France femmes, Amaury Sport Organisation, organise aussi le Tour de France, le Paris-Roubaix, le Paris-Nice, le Critérium du Dauphiné, Liège-Bastogne-Liège et Paris-Tours, autant de courses que Marion commente aux côtés d'Alex Pasteur et de Laurent Jalahert

Son activité sur le Tour de France femmes depuis 2022 est connue de tous, elle est même questionnée à ce propos en direct lors du Tour de France ou dans nos émissions de sport.

Les commentateurs rappellent régulièrement son rôle sur cette épreuve.

En revanche, dans son rôle de consultante, elle n'est jamais questionnée sur l'organisation de l'épreuve elle-même ou sur les décisions des dirigeants du groupe ASO, pour éviter qu'elle puisse être questionnée sur sa neutralité. Nos commentateurs prennent soin de la solliciter sur l'aspect sportif de la course uniquement, c'est d'ailleurs son propre souhait.

Pour ce qui concerne Thomas Voeckler, il assure effectivement les fonctions de sélectionneur de l'équipe de France depuis 2019 et à ce titre, c'est lui qui choisit les coureurs français engagés sur les championnats d'Europe et du Monde ainsi que sur les Jeux Olympiques. Ses fonctions sont connues, nous y faisons allusion dans nos directs. Elles ne remettent pas en cause sa neutralité et l'impartialité avec lesquelles il joue son rôle de consultant.

S'il défendait les intérêts de tel ou tel coureur et était rémunéré pour cela, il pourrait être tenté de le présenter à l'antenne sous un jour favorable pour tenter d'influencer le sélectionneur. Mais en l'occurrence, le sélectionneur, c'est lui ! Il est totalement maitre de ses choix qu'il garde confidentiel, il prend garde justement de ne donner aucune information au public et aux médias à travers ses commentaires...

Nous veillerons en tout cas, comme le demande le SNJ, à rendre public les activités de nos consultants lorsque celles-ci pourraient les placer en potentiel conflit d'intérêts lorsqu'ils commentent en direct sur nos antennes.



Enseignement du journalisme dans des écoles non reconnues

Certaines organisations syndicales estiment que ce champ d'activité n'est cadré que par un tableau en annexe de l'accord collectif de 2013 (qui prévoit que l'enseignement dans les organismes agréés par la CCNTJ et l'INA est soumis à autorisation, alors que dans les écoles de journalisme non agréées et les écoles de communication, c'est prohibé).

Ce sujet mérite davantage de détails, selon ces OS, de souplesse et d'adaptations.

Ne mérite-t-il pas la négociation d'un avenant à l'accord collectif, pour répondre à ce besoin, s'il est confirmé?

Réponse de la direction :

Il y aura une négociation au cours du premier trimestre 2024 pour ouvrir ou pas la liste des écoles, négociation d'avenant à l'accord collectif.

Visiblement, il y a de nombreuses exceptions à la règle et de nombreux salariés nous interrogent. Pouvez-vous nous éclairer sur ces situations particulières? Certaines antennes du réseau proposent des stages aux étudiants desdites écoles. Des JRI qui n'ont plus le droit d'y enseigner partent donc sur le terrain avec eux, créant, de facto, une incompréhension. Où est la logique ?

En Bourgogne et peut-être même ailleurs, les étudiants d'école de journalisme produisent des contenus pour l'antenne et le web.

Cette pratique est-elle acceptée par la direction ? Quel statut ont ces étudiants ? Stagiaires ? Sontils rémunérés pour leur travail ? Qui valide leurs sujets ?

Réponse de la direction :

Ces accords ne sont plus en cours. Depuis la dernière commission déontologie de juin dernier, la direction de F3 Bourgogne Franche-Comté a mis fin à ses relations avec l'université.



